



## Recours contre un PV d'indisponibilité d'un véhicule

Par **Marie12345**, le **30/09/2016** à **15:27**

Bonjour,

Mon fils à acheté et financé avec sa banque (100 %), il y a 1 an, l'achat d'un véhicule. Compte tenu que mon fils ne disposait pas de véhicule et afin de l'aider, j'ai fait mentionner mon nom sur la carte grise avec le sien.

En relisant vos réponses, il semblerait que ce PV soit nul, dois-je pour autant faire une action auprès du JEX ?

Merci

Par **morobar**, le **30/09/2016** à **19:55**

Bonsoir,

Hé bien il faut croire qu'ils sont fortiches ici, de répondre aux questions avant qu'elles soient posées.

:-)

Par **Visiteur**, le **30/09/2016** à **20:27**

Bdr,

De quel PV s'agit-il !

Par **Marie12345**, le **01/10/2016** à **09:53**

Bonjour, il s'agit du PV d'indisponibilité sur carte grise d'un véhicule merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **01/10/2016** à **10:11**

Bonjour,

Cela vous embêterait d'exposer la situation, et de dire en quoi ce PV vous paraît nul ?

Car pour le moment je n'ai rien compris, pas plus que l'aide apportée au jeune homme en accolant votre nom sur la carte grise.

Par **Lag0**, le **01/10/2016** à **10:33**

Bonjour,

Effectivement, je ne comprends pas non plus ce que vous voulez dire par :

[citation]Compte tenu que mon fils ne disposait pas de véhicule et afin de l'aider, j'ai fait mentionner mon nom sur la carte grise avec le sien. [/citation]

Pouvez-vous exposer plus clairement la situation ?

Merci.

Par **morobar**, le **01/10/2016** à **10:55**

Je crois comprendre la situation et égard à une autre question de la même personne. Il semblerait que @Marie12345 fasse l'objet de poursuites diverses en recouvrement, huissiers, saisies...

Du coup la voiture du fiston paraît faire l'objet d'un PV d'indisponibilité alors que l'adjonction du nom "marie12314" sur la carte grise c'était du bidon.

Bidon ou pas, la dénonciation paraît avoir été faite au titulaire du certificat d'immatriculation. Le fiston garde l'usage du véhicule, sous réserve d'une impossibilité de mutation (vente...) et sous réserve d'une action en saisie ultérieure de la part du créancier de marie12345